

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 27 mars 2024****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 108'000.00 HT pour l'installation d'un pompage pour les eaux usées et d'une tranchée drainante pour les eaux claires à la rue Sous le Château 39 à Estavayer-le-Lac****1. Introduction**

La parcelle 3406 fut fortement impactée, en juin 2021, par des inondations dues au refoulement du collecteur public d'eaux mixtes la traversant, d'une part, et à sa situation en fond de cuvette rassemblant les eaux des parcelles voisines, d'autre part.

Le réseau communal d'eaux mixtes (eaux usées et eaux claires) traverse le quartier Sous le Château, pour rejoindre la station de relevage des Tenevières au bout du chemin de la Batellerie. Cette conduite peut être régulièrement mise en charge et déborder aux points bas. L'article 3406 est situé dans une bassière de la plaine du bord du lac.



Carte des altimétries, les zones en orange - rouges sont plus basses

Les débordements des eaux contenues dans la conduite publique sur la parcelle, via les regards et les installations sanitaires du bâtiment, sont dus au fait que le niveau du terrain est sous le niveau de charge de la conduite. Le refoulement est engendré par le sous-dimensionnement de la conduite communale traversant le quartier Sous le Château et le refoulement du réseau en aval. Ce sous-dimensionnement est relatif car en lien avec la trop grande quantité d'eaux claires présente dans le réseau. Cet état de fait devrait s'améliorer via la mise en séparatif (séparation des eaux claires des eaux usées) progressive du territoire communal, en particulier mais pas uniquement, de celles en provenance du quartier des Roches, du quartier Vy-Neuve, d'une partie de la vieille-ville, etc.

2. Description des travaux

Le projet proposé consiste en une séparation des eaux claires et des eaux usées de la parcelle 3406. Les eaux usées seront reprises à l'aide d'une installation de pompage et injectées dans la conduite publique rendue étanche. Pour les eaux de ruissellement (eaux claires) l'évacuation sera faite via une noue déversant dans la conduite publique en passant par une rétention. Les trop-pleins éventuels en cas de grosses intempéries seront évacués via le même pompage que les eaux usées.

3. Devis

Le devis estimatif des travaux projetés, établi par un bureau d'ingénieur, est le suivant :

Travaux en régie	CHF	2'000.00	HT
Installations de chantier	CHF	4'000.00	HT
Station de pompage	CHF	53'000.00	HT
Raccordements, couvercles étanches et clapets	CHF	10'000.00	HT
Rétention trop-pleins	CHF	7'000.00	HT
Tranchée drainante (noue)	CHF	8'000.00	HT
Sous-total - Travaux de génie civil et sanitaires	CHF		84'000.00 HT
Ingénieur civil/hydraulicien	CHF	6'000.00	HT
Géomètre	CHF	4'000.00	HT
Autorisations (conventions et permis de construire)	CHF	4'000.00	HT
Sous-total - Honoraires et frais	CHF		14'000.00 HT
Divers et imprévus 10 %	CHF		10'000.00 HT
Total HT	CHF		108'000.00 HT
TVA 8.1 %		8'748.00	
TOTAL TTC arrondi	CHF		117'000.00 TTC

Une participation financière a été demandée par le propriétaire du bien foncier RF 3406 auprès de ses assurances pour prise en charge des mesures préventives du présent message et celles-ci ont répondu par la négative.

4. Financement

Le montant de CHF 108'000.00 HT sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. La TVA facturée par les prestataires sera récupérée et ne fait pas partie de la demande de crédit.

L'investissement de CHF 108'000.00 HT sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 50 ans, soit 2 % représentant CHF 2'160.00 par année et sera imputé dans la rubrique 72010 (épuration).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2,5 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

D'entente avec les propriétaires privés des parcelles RF 3406 et RF 3407, l'investissement (frais ingénieur et travaux) est fait par la Commune car ces mesures visent à mettre un terme à un nouveau risque d'inondation de parcelles privées par débordement d'une conduite publique. Toutefois, la station de pompage, une fois réalisée, sera entretenue et exploitée aux frais des propriétaires privés et ils en assumeront les coûts d'exploitation et de maintenance.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 108'000.00 HT pour l'installation d'un pompage pour les eaux usées et d'une tranchée drainante pour les eaux claires à la rue Sous le Château 39 à Estavayer-le-Lac.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 février 2024.



Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexes : - Annexe I : Plan de localisation
- Annexe II : Plan de principe - implantation

Annexe I : Plan de Localisation



Annexe II : Plan de principe implantation

Protection inondation parc. 3406, Estavayer-le-Lac
Protection refoulement et tranchée drainante EC
 Schéma de principe

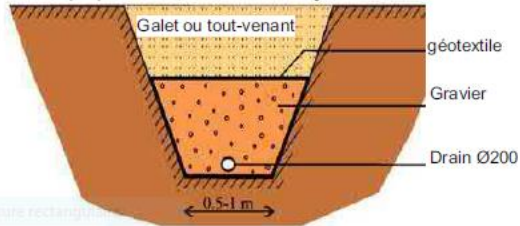
Visa	Date	Format	A3
ame	04.07.2023	Plan N°	001
Contrôle	nbo xxx	Dossier	170130.208
Ingénieur responsable : Nicolas Bolli		Echelle	1:200, 1:50



Bd de Pérolles 55
1700 Fribourg
026 347 22 77

Tranchée drainante pour EC :

Schéma de principe sans échelle, dimensions voir situation générale



Situation de détail fosse de pompage et raccords

Echelle 1:50

